

20.02.2006 – 11:00 Uhr

## Sans bourse du transit, on n'arrivera à rien!

Altdorf (ots) -

L'initiative des Alpes demande une fois de plus au Conseil fédéral d'aller enfin de l'avant avec le transfert des marchandises de la route au rail. A condition que la politique du transfert modal soit poursuivie et développée avec toute la détermination nécessaire et qu'une bourse du transit alpin soit introduite par voie d'ordonnance, on pourra atteindre en 2009 l'objectif prescrit par la loi.

«La réalisation dans le délai imparti, c'est-à-dire jusqu'en 2009, de l'objectif en matière de transfert route-rail est tout à fait possible», a souligné le conseiller national Fabio Pedrina, président de l'initiative des Alpes, à l'occasion de la conférence de presse donnée aujourd'hui à Berne. «Il faut seulement mettre en œuvre les mesures nécessaires.» Des mesures touchant à la sécurité et au contrôle du trafic ainsi qu'à l'offre ferroviaire, combinées à une bourse du transit alpin, a-t-il précisé. Fabio Pedrina a proposé une stratégie échelonnée devant permettre la réalisation de l'objectif.

Réduction progressive du nombre de camions

Pour l'année en cours, Fabio Pedrina a réclamé le renforcement du système de dosage et davantage de contrôles mobiles de poids lourds. Pour 2007, le conseiller national a préconisé une obligation de réservation en prélude à la bourse du transit et un durcissement des sanctions en cas d'infraction à la législation sur le trafic automobile lourd. En 2008, les temps seront mûrs pour l'introduction de la bourse du transit alpin, a estimé Fabio Pedrina.

Introduction de la bourse du transit alpin par voie d'ordonnance

«Sans ces mesures supplémentaires, l'article constitutionnel sur la protection des Alpes restera lettre morte», a renchéri Alf Arnold, directeur de l'initiative des Alpes. Dans le contexte donné, seule une bourse du transit alpin peut garantir le transfert modal, Alf Arnold en est convaincu. La Confédération doit utiliser une partie des fonds servant au subventionnement du rail pour résoudre les éventuels problèmes de capacité du réseau ferroviaire, a-t-il affirmé. S'agissant de la manière d'introduire la bourse du transit alpin, Christa Mutter, membre du comité de l'initiative des Alpes, a déclaré: «La Constitution fédérale donne au Conseil fédéral la compétence et le mandat de prendre au besoin par voie d'ordonnance les mesures nécessaires au transfert sur le rail du trafic marchandises à travers les Alpes.» Le besoin et l'urgence étant bel et bien là, la voie de l'ordonnance, plus rapide, s'impose, a poursuivi Christa Mutter. Laquelle s'est dit persuadée que seule cette voie peut permettre aux autorités fédérales d'introduire et d'appliquer encore à temps les mesures plus coercitives qui s'imposent désormais, en particulier la bourse du transit alpin.

Pour plus d'informations:

Alf Arnold

Tél. +41/41/870'97'81,

+41/79/711'57'13

Consulter le dossier de presse:

[www.initiative-des-alpes.ch](http://www.initiative-des-alpes.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002430/100504681> abgerufen werden.